



« Été 2021 – Été 2022 : Lecture, Grande cause nationale »

Le président de la République fait de la lecture une « Grande cause nationale ». Pendant un an, jusqu'à l'été 2022, des initiatives destinées à favoriser l'apprentissage et la pratique de la lecture à tous les âges, et notamment par les écoliers, collégiens et lycéens, seront menées.

<https://www.education.gouv.fr/ete-2021-ete-2022-la-lecture-grande-cause-nationale-323642>



Note de la DGESCO du 3 Octobre 2018 : « Développer le dispositif du « Quart d'heure de Lecture » dans les écoles et les collèges »

La mise en œuvre des dispositifs qui favorisent la lecture régulière des élèves devient prioritaire dans les orientations transmises par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports aux autorités académiques.

Ainsi, le courrier du 3 octobre 2018 de la DGESCO présente de manière claire et détaillée les « temps banalisés de lecture personnelle du type « Quart d'heure lecture » qui « doivent être mis en place dans les écoles élémentaires et les collèges »

<http://www.silenceonlit.com/wp-content/uploads/2018/10/Silence-on-lit-181003-Note-Dgesco-sur-la-lecture.pdf>



« À l'école des arts et de la culture »

L'ambition qui s'exprime ici vise non seulement à former de bons lecteurs, mais également des lecteurs heureux. Elle a été rappelée en septembre 2018, à l'occasion de la présentation du plan « À l'école des arts et de la culture ».

<http://www.education.gouv.fr/l-ecole-des-arts-et-de-la-culture-11723>

Dans la présentation schématique de la mise en œuvre à la rentrée 2019, une colonne est réservée à la lecture. En ce qui concerne le collège, trois objectifs apparaissent explicitement :

- Les CDI qui le souhaitent évoluent vers des centres de connaissance et de culture
- Déploiement du Quart d'heure de lecture
- Partenariat entre chaque collège et une bibliothèque gérée par les collectivités territoriales.

Les dispositifs initiés se développent, essaient, se consolident, comme en témoigne le document de synthèse que l'on peut trouver sur Eduscol. Les différentes entrées proposées, que nous vous invitons à explorer, attestent de ce déploiement : « Des lieux pour lire », « Partager la lecture », « Lire pour soi », « Choisir des livres », etc.

<https://eduscol.education.fr/pid38196/mobilisation-en-faveur-du-livre-et-de-la-lecture>



« Construire le parcours d'un lecteur autonome »

La note de service publiée au BO spécial du 25 avril 2018, « Construire le parcours d'un lecteur autonome », met l'accent sur trois enjeux majeurs de la politique éducative de développement de la lecture :

- Favoriser la création d'un rapport personnel de l'élève à la lecture,
- Pérenniser ce lien à travers un accompagnement progressif et cohérent tout au long de la scolarité,
- Ancrer la pratique de la lecture dans les usages de manière à lui conférer une dimension naturelle et spontanée.

<http://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809040N.htm>

Ce texte institue clairement la place des activités de lecture et de compréhension au centre des apprentissages. De surcroît, cette transversalité s'inscrit dans la mise en œuvre d'une cohérence et d'une continuité renforcées entre les cycles successifs du parcours de l'élève.



« Mobilisation en faveur du livre et de la lecture »

Sous le titre « Mobilisation en faveur du livre et de la lecture », le Bulletin officiel développe les fondements rationnels et éthiques de ce volet majeur de la politique éducative.

<http://www.education.gouv.fr/mobilisation-en-faveur-du-livre-et-de-la-lecture-7205>

Parmi les pistes de mise en œuvre apparaît la mise en place du Quart d'heure lecture.



« Ensemble pour un pays de lecteurs »

À la rentrée 2017, le Ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports présente sa campagne de mobilisation en faveur du livre et de la lecture.

Sous la bannière « Ensemble pour un pays de lecteurs » se déploient les mesures destinées à impulser une dynamique de développement des pratiques de lecture, de la maternelle à la fin de l'enseignement secondaire.

<https://eduscol.education.fr/document/19237/download>